



Internationale de l'Éducation
Internationale de l'Education
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

REGION EUROPE-
CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-président(e)s

Odile CORDELIER
Walter DRESSCHER
Paula ENGWALL
Andreas KELLER
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél +32 2 224 06 91/92
Fax +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuice.org
<http://www.csee-etuice.org>

Directeur européen

Martin RØMER

Trésorier

Mike JENNINGS

CSEE

COMITE SYNDICAL EUROPEEN DE L'ÉDUCATION

Région européenne de l'IE

Position du CSEE sur le cadre stratégique de l'UE en matière de santé et de sécurité au travail 2014-2020

Adoptée par le bureau du CSEE le 22 juillet 2014

Le 6 juin 2014, la Commission européenne a présenté son *cadre stratégique en matière de santé et de sécurité au travail 2014-2020*. Le CSEE souhaite faire part à la Présidence italienne de son opinion sur ce cadre européen et contribuer à la préparation de la résolution du Conseil sur ce document.

Le CSEE reconnaît les efforts consentis par la Commission européenne pour lancer enfin un nouveau cadre stratégique européen commun en matière de santé et de sécurité au travail en vue d'assurer des lieux de travail sûrs. Les deux ans de retard qu'a connu le lancement du projet sont un signe révélateur du peu de soutien de certains gouvernements européens pour le développement d'une stratégie européenne commune en matière de santé et de sécurité.

Le CSEE souligne la déclaration de la Commission européenne selon laquelle « **les investissements en matière de SST [Santé et sécurité au travail]** contribuent au bien-être des travailleurs/euses et sont rentables. Elle revêt en effet une importance particulière pour mettre en avant les avantages de la prévention en matière de SST en période de récession économique, alors que les gouvernements et les employeurs ont recours à des politiques d'austérité visant à réduire les montants consacrés à la santé et à la sécurité.

En effet, si l'on tient compte de l'importance des services publics, en ce compris la santé et l'éducation, le CSEE est en faveur d'investissements supplémentaires et du maintien de normes élevées. Dans ce contexte et à la lumière du nombre croissant des accords de libre-échange comme le TTIP¹ et de leur portée, le CSEE avertit que les règlements commerciaux applicables légalement restreignent l'espace politique public ; il est en outre clairement favorable à une exclusion des services publics de ces accords².

Le soutien fondamental aux investissements en matière de SST doit aussi être pris en compte dans le travail de la Commission européenne sur le programme pour une réglementation affûtée et performante (REFIT) qui doit être évalué et ne doit pas mener à la réduction du travail de l'Union européenne sur la sauvegarde et la promotion de la santé et de la sécurité des travailleurs et travailleuses. Le programme doit certainement inciter les Etats membres et les employeurs à maintenir et à approfondir leur responsabilité à assurer des lieux de travail décents, sûrs et sains.

Le CSEE se réjouit de la prise en compte des **initiatives des partenaires sociaux** pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie SST 2007-2013. Il est cependant difficile de savoir si les partenaires sociaux ont été consultés par leurs gouvernements nationaux quant à la compilation

¹ Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

² Déclaration sur le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement

http://etuice.homestead.com/Statements/2014/Statement_on_the_Transatlantic_Trade_and_Investment_Partnership_EN.pdf.

de leurs rapports nationaux concernant la mise en œuvre des Directives SST 2014, qu'ils ont récemment soumises à la Commission européenne.

Nous demandons dès lors au Conseil d'insister pour que les Etats membres impliquent les partenaires sociaux au niveau national lors de la révision des stratégies SST et de la rédaction de leurs rapports de mise en œuvre pour la Commission européenne, principalement concernant l'évaluation de la mise en œuvre du cadre stratégique actuel au niveau national.

Le CSEE accueille la reconnaissance par la Commission européenne de la **prévention du stress lié au travail** et sa considération de la santé mentale et du bien-être comme l'un des trois défis principaux de l'Europe. La prévention des problèmes de santé mentale ne doit cependant pas uniquement être abordée à la lumière du vieillissement de la main-d'œuvre. Elle fait partie intégrante de la santé et du bien-être de tous/toutes les travailleurs/euses et le cadre stratégique doit lui accorder davantage d'importance. Nous sommes en outre très critiques de la Commission européenne pour n'avoir souligné aucune action concrète sur la manière dont elle tente d'aborder la prévention du stress lié au travail. La création d'un réseau de professionnel(le)s et de scientifiques de la SST et la dissémination des bonnes pratiques et des résultats des recherches de l'Observatoire européen des risques peuvent difficilement être qualifiées de mesures innovantes. Nous demandons dès lors à la Présidence italienne de structurer le cadre européen, avec des étapes cibles plus concrètes à atteindre par les Etats membres d'ici 2015.

Nous rejetons également le lien unique que le cadre établit entre les technologies modernes et l'augmentation du stress lié au travail. Plusieurs études (par EUROFOUND, EU-OSHA etc.) démontrent que le stress lié au travail n'est pas uniquement dû à l'utilisation accrue des nouveaux outils et technologies, mais spécialement à la charge de travail élevée, au temps de travail, au manque d'influence sur le contenu du travail, au manque d'équilibre entre vie professionnelle, famille et vie privée. Dans le secteur de l'éducation, le stress découle de plusieurs aspects comme l'exigence émotionnelle du travail, la violence et le harcèlement et, entre autres, le bruit et la fatigue vocale. Dans la prévention des dangers psychologiques comme le stress lié au travail, le Conseil de l'Europe devrait tenir compte de tous les aspects liés au **lieu de travail décent**.

Le secteur éducatif, comme tous les autres secteurs de services publics, est une profession majoritairement féminine. Il est dès lors crucial de se pencher tout spécialement sur la prévention des dangers professionnels et sanitaires des femmes, comme le congé de maternité et le congé parental, l'équilibre vie professionnelle-vie privée et la retraite, la sécurité sociale et les plans d'assurance qui tiennent compte du travail de soins. Le CSEE demande donc à la Présidence italienne de prendre bonne note de l'échec du cadre stratégique européen dans la prise en compte de ces thématiques et d'aborder de manière appropriée dans sa résolution l'aspect égalité des genres et les défis qui y sont liés dans la mise en œuvre du cadre.

Le CSEE reconnaît la bonne volonté de la Commission européenne, qui souligne le secteur de l'éducation comme l'un **des secteurs politiques de synergies**. En effet, la sensibilisation aux stratégies de SST commence dans l'éducation, ce qui implique toutefois tous les niveaux de l'éducation et ne peut se limiter aux seuls niveaux primaire ou secondaire. L'enseignement et la formation professionnels, l'enseignement supérieur et la recherche et l'éducation des adultes jouent un rôle essentiel.

Le CSEE souhaite en outre rappeler à la Commission européenne que l'éducation est un droit humain et un bien public et que, conformément au principe de subsidiarité, les Etats membres sont responsables du développement d'une politique éducative aux niveaux national et régional. Si les questions relatives à la SST doivent se refléter davantage au

niveau scolaire, il est important que les Etats membres s'engagent à inclure l'enseignement et l'apprentissage en matière de santé et de sécurité dans leurs systèmes d'éducation nationaux, pas uniquement à travers le programme scolaire, mais aussi via des opérations scolaires durables comme des lieux de travail sains et sûrs pour le personnel enseignant. Le principal centre d'attention pour la Commission européenne concernant la santé et la sécurité dans le secteur de l'éducation doit donc être d'aider les Etats membres à offrir des lieux de travail décents dans l'éducation et à protéger et promouvoir la santé et la sécurité des enseignant(e)s, des éducateurs/trices et des autres personnels de l'éducation.

Sachant que l'environnement de travail des personnels de l'éducation est aussi l'environnement d'apprentissage des élèves et des étudiant(e)s et a dès lors un impact crucial sur la qualité de l'éducation et l'avenir des Etats membres, nous demandons à la Présidence italienne de souligner ces points dans sa résolution.

**Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 129 syndicats de l'éducation et 11 millions d'enseignant(e)s dans 45 pays d'Europe. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau européen et est une fédération syndicale européenne de la Confédération européenne des syndicats (CES). Le CSEE est la structure régionale européenne de l'Internationale de l'éducation, la fédération mondiale des syndicats d'enseignants.*